



VOUS VOUS POSEZ DES QUESTIONS SUR LA QUALITÉ DES OUVRAGES RÉALISÉS PAR VOTRE CONSTRUCTEUR, PAR UNE ENTREPRISE OU UN ARTISAN PENDANT LES TRAVAUX ? VOUS AVEZ CONSTATÉ CE QUI SEMBLE ÊTRE UNE MALFAÇON ?

Stéphane GRUNEVALD, maître d'oeuvre accompagnateur auprès des particuliers pour leurs projets de constructions ou de rénovations, vous propose de vérifier la qualité des travaux des constructeurs de maisons individuelles, des entreprises ou des artisans (hors maîtrise d'œuvre) pendant le chantier.

Pour un montant forfaitaire de 816 € TTC, vous aurez :

- Une lecture des plans, de la notice descriptive du constructeur et/ou du devis de l'entreprise de travaux ou de l'artisan fournis par le client
- Une unique visite du chantier afin de détecter la malfaçon du type d'ouvrages concerné mais uniquement apparents (aucun sondage destructif) avec un retour oral vous permettant de prendre des mesures

Conditions :

- Aucun rapport ne sera rédigé par le maître d'œuvre sauf sur demande (+ 300,00 € TTC)
- Cette mission n'est valable que pour un seul et unique type d'ouvrages (+ 99,00 € TTC par type d'ouvrage supplémentaire)
- Le maître d'œuvre se refuse de donner des ordres aux entreprises qui exécutent les travaux

A l'issue de cette visite, vous pourrez prendre des mesures pour faire réaliser correctement les ouvrages litigieux par l'entreprise fautive. **ALORS, N'HESITEZ PAS !**

